



Réunion régionale de concertation

Filière DASRI-PAT

La Réunion

Le 20/02/2014

-  Présentation de DASTRI et missions
-  Calendrier de mise en œuvre
-  Fonctionnement de la filière
-  Le dispositif à Mayotte
-  Données chiffres
-  Questions diverses - Echanges avec les participants

- **Agréé par les Pouvoirs Publics le 30 décembre 2012**, DASTRI appartient à la catégorie des **éco-organismes opérationnels**
 - Les statuts ont été déposés le 8 février 2012
 - Son statut juridique est associatif
- **DASTRI réunit les entreprises du médicament et du dispositif médical** (fabricants, exploitants, distributeurs)
 - L'association compte aujourd'hui 41 adhérents
- **DASTRI a pour mission :**
 - **d'approvisionner** gratuitement les patients en autotraitement (PAT) en boîtes à aiguilles via le réseau officinal
 - **collecter** les DASRI produits par ces derniers
 - Il doit également **informer et rendre compte**

Organisation interne de DASTRI



- **La gouvernance de l'éco-organisme** est assurée par un Conseil d'Administration composé de 9 membres, **présidé par M. Bernard Marie**
- **Les permanents** : une petite équipe (8), en cours de constitution
 - Déléguée générale : **Laurence BOURET**
 - Responsables secteurs (en régions) :
 - > Nord et IDF : **Sébastien GRILLET**
 - > Sud : **Clément IZARD**
 - > Est : **Nicolas KUDLIKOWSKI**
 - > Ouest : **Camille JONCOUR**
 - Resp. administratif et financier : **François-Xavier HEURTON**
 - Resp. administration des ventes : **Mélanie RIGAUT**
 - Assistante polyvalente : **Palestine BENTOUMI**
 - Communication : *[en cours de recrutement]*

L'équipe est complétée par la présence de facilitateurs dans les départements d'outremer

La mise en place de la filière



DASTRI assure les obligations réglementaires de ses adhérents :

- **La distribution gratuite des B.A.A** (boîtes à aiguilles) à l'ensemble des pharmacies du territoire Français: Métropole et DOM .
Opérationnel depuis mai 2013
- **La collecte et le traitement de ces boites remplies de Déchets** d'Activité de Soins à Risques Infectieux perforants produits par les patients en auto traitement (dispositif préalablement financé par les collectivités locales)
Opérationnel depuis août 2013
- **La diffusion de l'information** relative à cette filière nationale (*qui ne concerne pas les PLS « professionnels libéraux de santé », exclusivement les patients en auto-traitement*)
Opérations ciblées depuis Novembre 2013

Les pathologies concernées



Pathologies définies par l'arrêté du 23 août 2011

- Acromégalie
- Algies vasculaires de la face et migraines
- Anémie secondaire à l'insuffisance rénale chronique
- Choc anaphylactique
- Déficits immunitaires traités par immunoglobulines par voie sous-cutanée
- Diabète
- Dysfonction érectile d'origine organique
- Hémophilie sévère A et B
- Hépatites virales
- Infection à VIH
- Infertilité ovarienne
- Insuffisance rénale chronique
- Insuffisance surrénale aiguë
- Maladie de Parkinson
- Maladie veineuse thrombo-embolique
- Maladies auto-immunes
- Ostéoporose post-ménopausique grave
- Retard de croissance de l'enfant et déficit en hormone de croissance

Les produits usagés collectés



- Il s'agit de dispositifs médicaux (DM) utilisés par les patients en autotraitement
- Ce sont les DASRI perforants (piquants, coupants, tranchants)
- **Il existe 10 catégories de produits auxquelles s'ajoutent les médicaments utilisés par les patients dans ces dispositifs médicaux** (ex : insuline)



Lancette et auto-piqueur à barillet



Aiguille à stylo



Aiguille seule



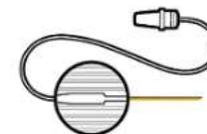
Micro-perfuseur



Set de transfert, adaptateur flacon, aiguille de transfert, mix 2 vial



Cathéter



Cathéter tout en un type MIO



Stylo avec aiguille serbie ou aiguille rétractable



Seringue avec aiguille solidaire



Seringue type IMJECT



Commande des boites



- **La distribution des BAA :**

- Les pharmacies **doivent distribuer les boites à aiguilles, gratuitement**
- Exclusivement aux patients en autotraitement sur présentation d'une ordonnance

- **Les commandes de BAA :**

- Les commandes sont à effectuer sur internet **www.dastri.fr**
- **Exclusivement pharmacies et PUI**
- Une unité de distribution est composée de 90 boites : 60 BAA 1L + 30 BAA 2L
- Assistance téléphonique :

**N° AZUR pharmaciens = 0 810 022 001
ou = 03 91 84 28 92**

**N° vert patients = 0 800 664 664
ou = 03 21 14 22 46**

Une pharmacie (ou une PUI)
doit solliciter ses codes
d'accès par mail

support@dastri.fr

**BAA 1L
STILECO**



**BAA 2L
France Hôpital**



Toutes les informations sur internet

www.dastri.fr





- [Qui sommes nous?](#)
- [Ce que dit la loi](#)
- [Acteurs concernés](#)
- [Produits concernés](#)
- [Nos services](#)
- [FAQ](#)



Espace dédié Collectivité

Dans le cadre de la filière REP DASTRI PAT, les collectivités territoriales ne font pas l'objet d'une obligation de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux...

Réservé aux PAT

Le service que propose DASTRI ne s'adresse qu'aux patients en auto-traitement (PAT)...





Les boîtes à aiguilles

DASTRI met à disposition deux types de boîtes...

Je suis une officine : comment rejoindre le réseau de collecte DASTRI ?

Plusieurs étapes à ne pas rater, en tant qu'officine adhérente en ADE au 3911 212 il vous suffit de vous enregistrer au plus tard le 20/12/2013.

[Intégrer le réseau de collecte DASTRI](#)

Je suis une officine : comment m'approvisionner en boîtes à aiguilles ?

DASTRI va fournir plusieurs milliers de boîtes à aiguilles...

[Lire la suite](#)



Informations spécifiques en fonction de mon profil : pharmacie, collectivité...

[Pharmacie d'officine](#) [Collectivité](#)
[Agence Régionale de Santé \(ARS\)](#) [Autres profils](#)

Je suis un patient en auto-traitement : où trouver une boîte à aiguilles et où la rapporter ?

Les points de distribution sont les pharmacies d'offices ainsi que les pharmacies à usage intérieur (PUI)...

Les points de collecte (PDC) sont les lieux où les patients en auto-traitement (PAT) peuvent déposer leurs DASTRI perforants, ils sont en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire...

[Les boîtes à aiguilles \(BAA\)](#) [Les points de collecte \(PDC\)](#)

Je suis une collectivité : où trouver des supports de communication ?

La collectivité peut être un relais d'information en direction de ses administrés/PAT...

[Média](#)

Nous contacter

Espace Hamelin
17 rue de l'Amiral Hamelin
75116 Paris
Email : contact@dastri.fr
Tél. : 01 45 05 70 79 (de 14h à 18h)

[Formulaire de contact](#)



Supports de communication

23000 PHARMACIES



Carte
mémo PAT

LES 10 CATÉGORIES DE PIQUANTS, COUANTS ET TRANCHANTS (PCT)

Lancette et auto-injecteur à barillet
 Aiguille à syringe
 Aiguille seule
 Micro perforateur
 Set de matériel adaptateur flacon, aiguille ou seringue, voir 2 et 3

Catécteur
 Cathéter tout en un type PCT
 Stylo avec aiguille centrale ou aiguille rétractable
 Seringue dent aiguille substituée
 Seringue type INJECT

MODE D'EMPLOI

Merci de vous engager aux côtés de l'éco-organisme pour contribuer à la protection de tous.

COORDONNÉES DU PROFESSIONNEL DE SANTÉ

POUR LA GESTION DE VOS DASRI PERFORANTS QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS DE SOINS PERFORANTS ?

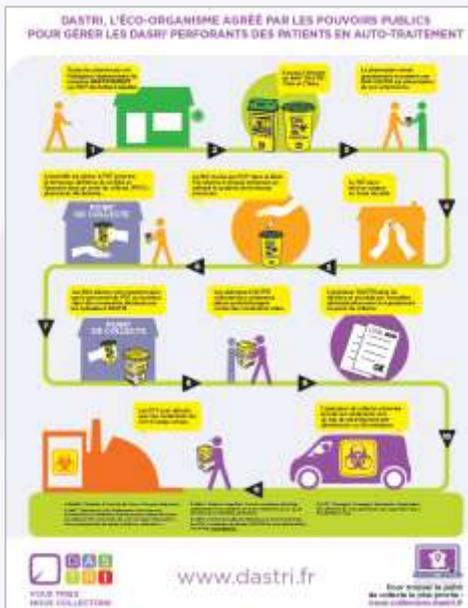
Trois volets

www.dastri.fr

DASTRI, L'ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET FINANCÉ À 100 % PAR SES ADHÉRENTS

GÉRER LES DASRI PERFORANTS DES PATIENTS

Affiche schéma filière



Afin d'éviter les accidents, merci de stocker vos déchets dans des boîtes à aiguilles à **couverture verte**. Elles sont disponibles **gratuitement** dans les pharmacies, sur présentation de votre ordonnance. Il existe **2 formats** : 1 L et 2 L.

Lorsque la boîte est pleine, vous devez la fermer **définitivement**. Il vous suffit ensuite de la remettre au personnel du point d'apport DASTRI.* La liste de ces points est consultable à l'adresse suivante : <http://nous-collectons.dastri.fr>.

*Sauf en cas de borne automatique sur la voie publique.

Tous les contenants autres que ces boîtes ne seront plus acceptés après le 1^{er} janvier.

Lorsqu'un professionnel de santé (médecin ou infirmier) pratique des soins à votre domicile, il ne doit pas vous laisser les déchets résultant de ces soins.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à demander conseil à votre pharmacien. Vous pouvez également appeler gratuitement **N°Vert 0800 664 664** et consulter notre site internet : www.dastri.fr

Envoi par
courrier aux
23000
pharmacies
(métropole et
outremer)



Distribution des BAA



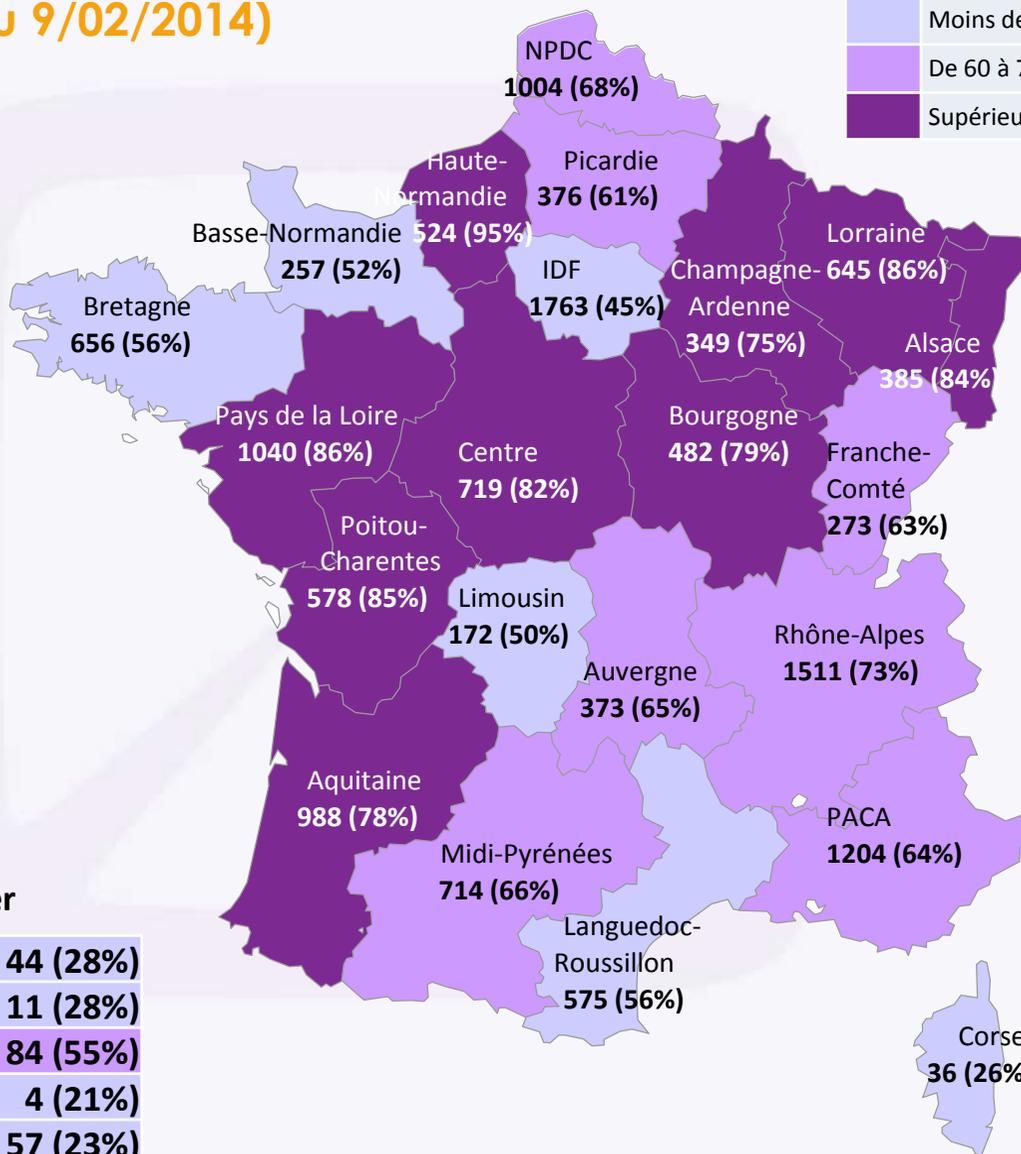
Distribution des BAA (au 9/02/2014)

Nombre de commandes /
% pharmacies par régions

14 824 commandes
Soit 65% des pharmacies
approvisionnées
en **9 mois**

1 334 160 BAA
distribués

Moins de 60% des pharmacies
De 60 à 75%
Supérieur à 75%



Outremer

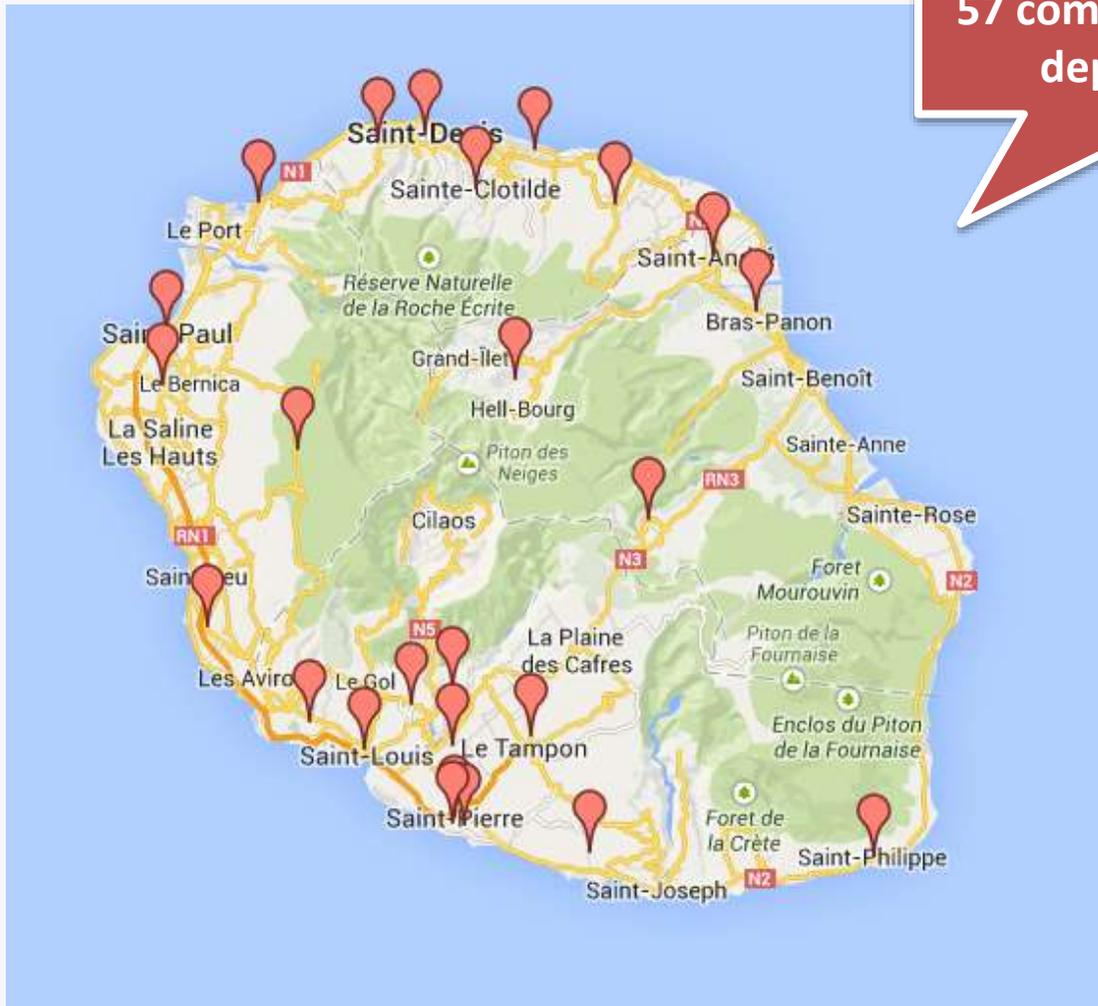
Guadeloupe	44 (28%)
Guyane	11 (28%)
Martinique	84 (55%)
Mayotte	4 (21%)
Réunion	57 (23%)

FOCUS LA REUNION

Distribution des boîtes



57 commandes à la Réunion
depuis mi-mai 2014



**Le taux de commande
reste faible (23%)**

- Stocks existants
- Approvisionnement via DASTRI (gratuit) non connu → information à diffuser
- Difficultés de livraisons → en cours de résolution : choix d'un stock local et distribution par grossiste répartiteur

Rappel des règles de mise en place du réseau de collecte



- **Les obligations du cahier des charges :**
 - Métropole + outremer
 - Minimum de 5000 points
 - A moins de 15 km
 - Pour 50 000 habitants au maximum
 - **Les règles de constitution du réseau ont évoluées** (discussions entre DASTRI, représentants des pharmaciens et Ministères de l'Environnement et de la Santé):
 - Jusqu'à 15 000 points de collecte
 - Pas de Point d'Apport Volontaire (PAV)
 - Application de la règle de l'extension automatique
 - Pas de local imposé (jusqu'à 15kg de déchets par mois)
 - Une collecte trimestrielle jusqu'à 15kg par mois
- **accord signé le 15 novembre 2013**
- Un courrier a été adressé par DASTRI aux pharmacies déclarées à l'ARS et le message a été relayé par les représentants des pharmaciens (syndicats et Ordre)

Les étapes de mise en place du réseau de collecte



- **Etape 1 (jusqu'au 20.12.13)** : officines déclarées à l'ARS au 30/12/2012 (+ autres profils)
- **Etape 2 (jusqu'au 28.02.14)** : Extension automatique (+ autres profils) pour les officines situées sur un canton d'une pharmacie ARS inscrite dans le réseau DASTRI
 - attention : les PDC actuellement géo-localisés ne sont pas tous définitivement intégrés au réseau national. A l'issue du processus défini avec les ministères et les représentants de pharmaciens, l'outil de géolocalisation sera mis à jour à la fin de chaque étape
- **Etape 3 (jusqu'au 01.06.14)** : Couverture des zones blanches
 - si le réseau est insuffisant, d'autres officines pourront être intégrées au cas par cas pour répondre aux critères de maillage
 - Si le réseau ainsi constitué ne permet toujours pas de répondre aux objectifs fixés par le législateur, les Préfets de Région, sur proposition des ARS désigneront des PDC complémentaires (selon cahier des charges DASTRI)

Les obligations des PDC



- **Demander son intégration au réseau de collecte** (inscription en ligne)
- **Respecter le calendrier de collecte défini avec l'opérateur** (le prévenir si aucun déchet n'est à collecter et en cas de fermeture un jour de collecte planifiée)
- **Stocker les contenants pleins (et vides) dans des conditions adaptées :**
 - En dessous de 15kg /mois de déchets, pas de local spécifique mais un endroit de stockage isolé du public et identifié
 - Au-dessus de 15kg /mois de déchets, local spécifique carrelé, lavable, arrivée d'eau et évacuation d'eau au sol, ...
 - Les cartons, vides et pleins, doivent être stockés à l'abri de l'humidité (local intérieur)
- **Contrôler, signer et conserver les documents de collecte :**
 - BSD (volet 4) et preuve de dépôts des contenants

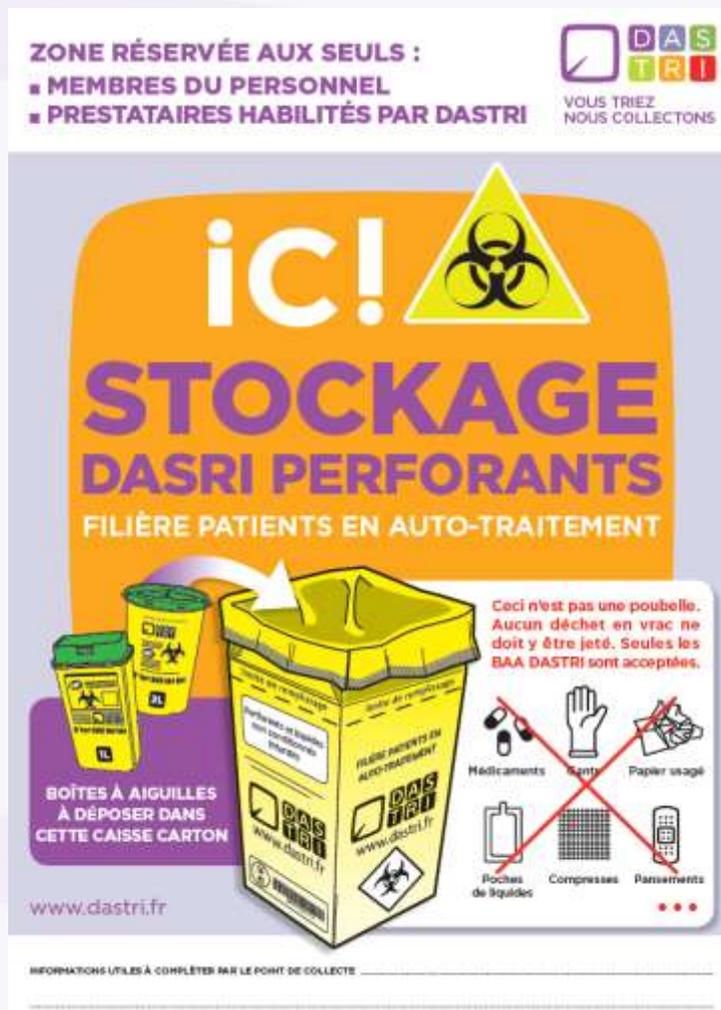
Supports de communication POINTS DE COLLECTE



Vitrophanie / sticker site de collecte



Affiche zone de stockage



Consignes opérateurs

Collecte des DASTRI-PAT-PCT*

5 CONSIGNES

* Filiales des chauffeurs sur les Points de Collecte (PDC)

CONSIGNE n°1
 Le PDC est réservé aux BAA DASTRI. Il ne doit contenir que des BAA DASTRI et des filtres à café DASTRI.

CONSIGNE n°2
 Le PDC est réservé aux BAA DASTRI. Il ne doit contenir que des BAA DASTRI et des filtres à café DASTRI.

CONSIGNE n°3
 Le PDC est réservé aux BAA DASTRI. Il ne doit contenir que des BAA DASTRI et des filtres à café DASTRI.

CONSIGNE n°4
 Le PDC est réservé aux BAA DASTRI. Il ne doit contenir que des BAA DASTRI et des filtres à café DASTRI.

CONSIGNE n°5
 Le PDC est réservé aux BAA DASTRI. Il ne doit contenir que des BAA DASTRI et des filtres à café DASTRI.

Comment s'inscrire ?



Inscription sur internet www.dastri.fr

1. Formulaire à remplir en ligne
2. Convention à télécharger et à retourner signée à DASTRI
3. Liste des sites physiques de collecte à télécharger et à retourner à DASTRI

Convention à télécharger et à retourner signée par mail, fax ou courrier



Espace dédié Pharmacie

Dans le cadre de la mise en place de la filière REP DASTRI des PAT, les pharmacies d'officine sont amenées à jouer un rôle prépondérant.

Espace dédié Collectivité

Dans le cadre de la filière REP DASTRI PAT, les collectivités territoriales ne font pas l'objet d'une obligation de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux.





Logo DASTRI

Modèle de Convention de mise à disposition d'un Point de Collecte n° _____ pour la collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux produits par les Patients en ambulatoire (DASTRI des PAT)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

« L'« Organisation DASTRI »
Associateur régie par la loi du 1er juillet 1901,
Déclarée le 21 mai 2012 à la Préfecture des Hauts-de-Seine, sous-préfecture de Boulogne-Billancourt
dont le siège social est à 86-88 rue Thiers - 92125 BOULOGNE-BILLANCOURT,
ci-après dénommée « DASTRI » ou « L'ECO-ORGANISME »,
Représenté par sa Déléguée Générale, (ci-après désignée à cet effet),

D'UNE PART,

ET
L'Établissement de Soins - ou l'OFFICINE - ou le PAF - ou la Collectivité Territoriale _____,
représentée par son Directeur ou son Gérant, ou son représentant légal, (ci-après désigné à cet effet),

Ci-après dénommé « LE DESTINATAIRE DE POINT DE COLLECTE »,

D'AUTRE PART,

Compromis dénommé « Les Parties »,

DASTRI - Association agréée à l'ECR - Rue de la République 100 - 92100 Boulogne-Billancourt - Tél : 01 47 40 00 00

La géolocalisation des PDC



www.dastri.fr (> où rapporter ma boîte à aiguille ?)

<http://nous-collectons.dastri.fr>

The screenshot displays the DASTRI website interface. At the top, there is a navigation menu with the following items: "Qui sommes nous?", "Ce que dit la loi", "Acteurs concernés", "Produits concernés", "Nos services", and "FAQ". Below this, there are two main sections: "VOUS TRIEZ" and "NOUS COLLECTONS". The "VOUS TRIEZ" section includes a "GEO-LOCALISATION DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES" button and a search bar with the placeholder text "Rechercher : tapez votre ville, code postal, département...". The "NOUS COLLECTONS" section features a map of France with various collection points marked by icons for Pharmacie, Déchèteries, PUI, Camion, Borne, Autre, and Groupe de points. The map shows a dense network of collection points across France, with a red dot indicating the user's current location. The bottom of the page contains a "Rechercher" button and a "Recherche" label.

Comment ça marche?

ZOOOMEZ sur la carte (avec votre souris) jusqu'à votre point d'apport volontaire (PAV) ou recherchez dans votre ville/département en utilisant le moteur de recherche au-dessus de la carte.
PUIS affichez votre itinéraire ou d'autres points proches de chez vous...

Où déposer sa BAA pleine ?

Les points d'apport volontaires (PAV) sont en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire. Pendant la phase de montée en puissance du dispositif, 2 situations se présentent :

- soit un PAV pré-existant continue son activité jusqu'à la mise en œuvre effective du réseau DASTRI. Le patient peut donc continuer à y déposer ses boîtes à aiguilles pleines.
- soit le patient n'a pas connaissance de l'existence d'un PAV de proximité et son officine habituelle ne reprend pas les BAA pleines. Il peut alors se renseigner auprès de sa mairie, ou de son pharmacien (médical) pour connaître les points de collecte les plus proches.

À terme, le déploiement du réseau de PAV DASTRI, qui débuta lors de fin décembre 2013, permettra aux patients d'identifier facilement les points d'apport les plus proches de chez eux grâce à l'outil de géolocalisation.

En l'attente de tout dispositif d'apport volontaire de proximité le patient est invité à stocker ses déchets dans l'attente du déploiement opérationnel complet de la filière nationale gratuite.

Inscriptions au 14/02/2014

(et % par rapport à l'objectif mini)



9384 inscriptions

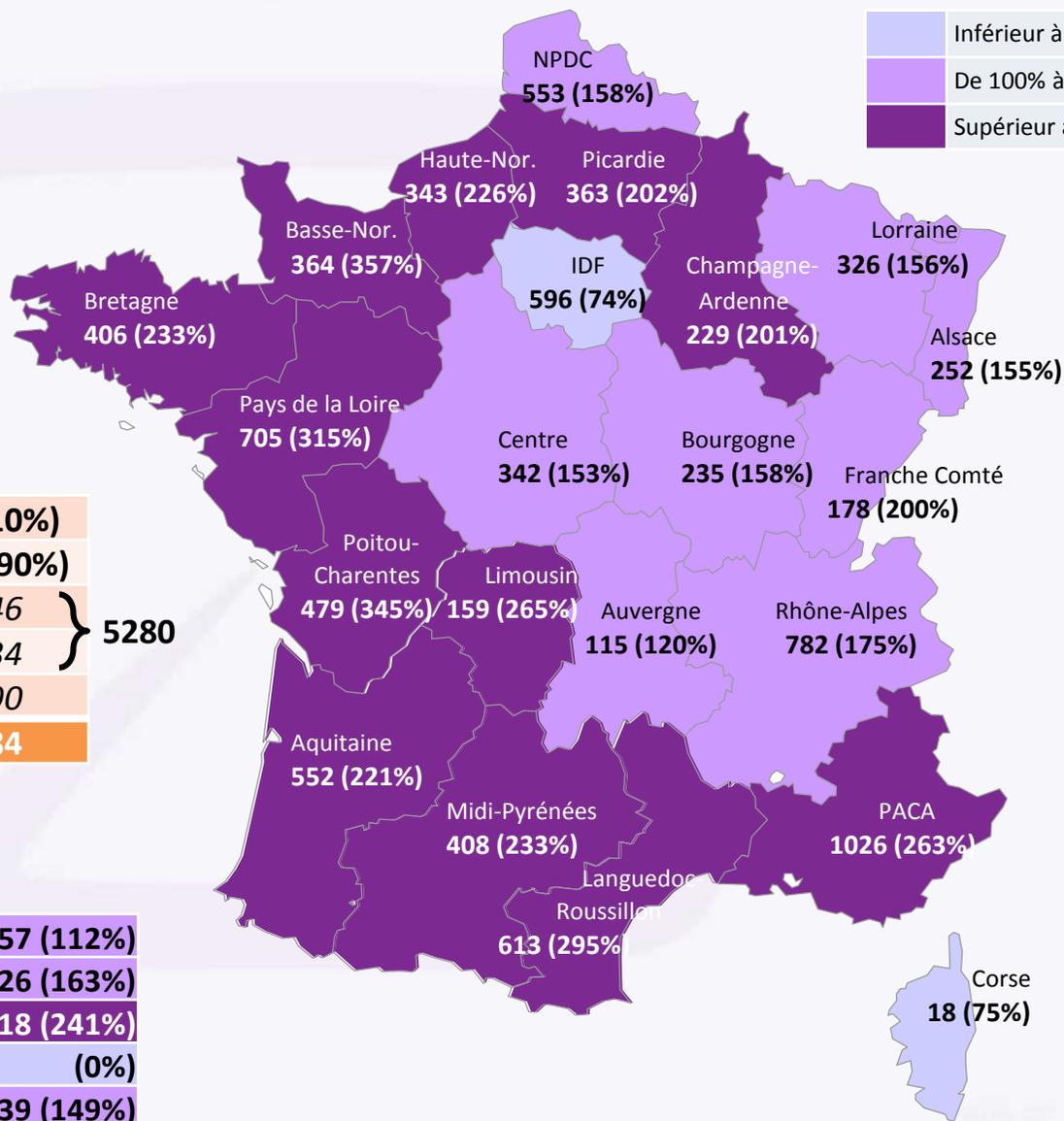
- 6194 confirmés
- 3190 en attente de décision

Collectivités (+ autres <1%)	914 (10%)
Pharmacies	8470 (90%)
Pharmacies ARS/RRC+DOM	3446
Extension Automatique	1834
En attente de décision	3190
TOTAL	9384

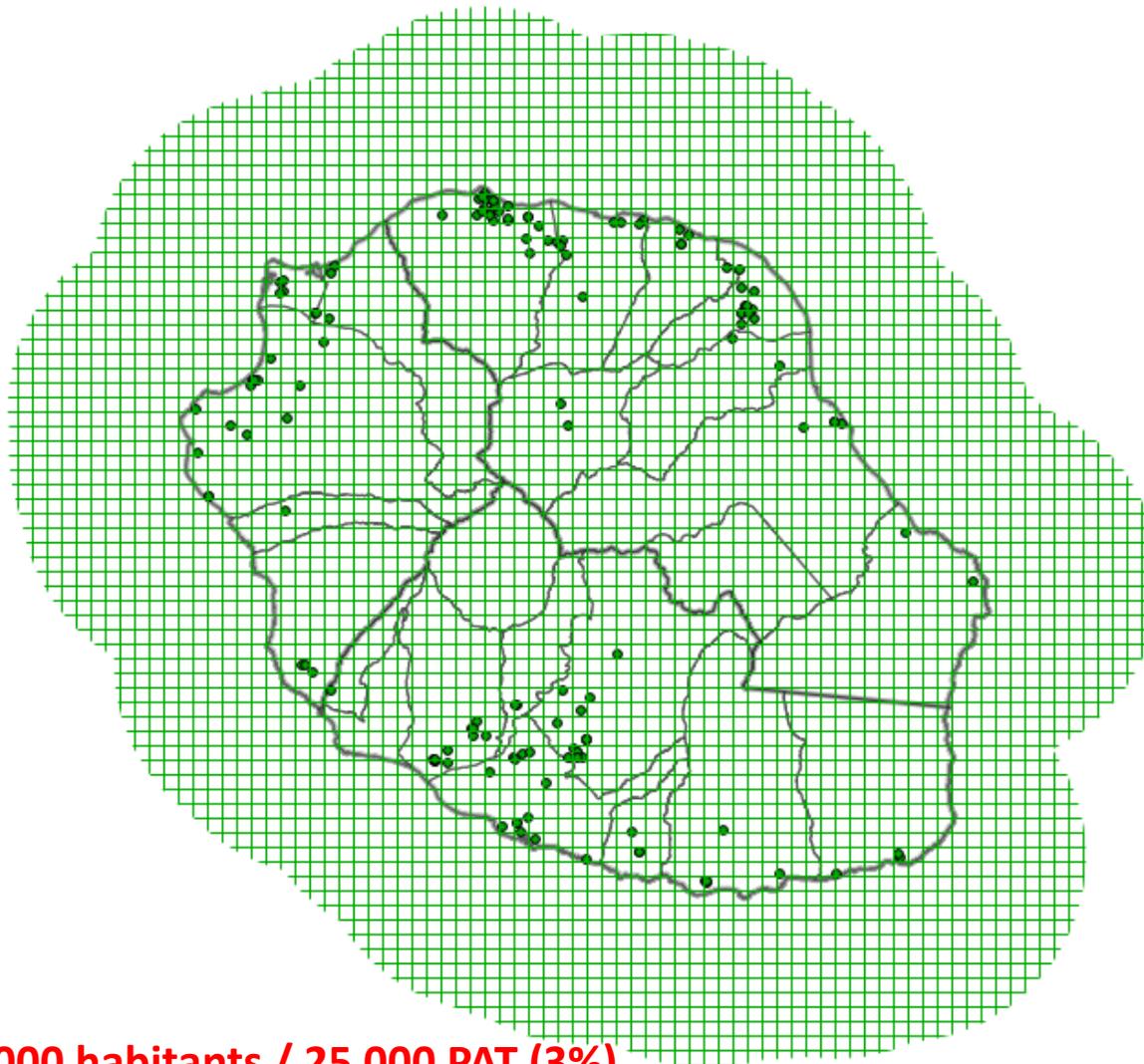
} 5280

Outremer

Guadeloupe	57 (112%)
Guyane	26 (163%)
Martinique	118 (241%)
Mayotte	(0%)
Réunion	139 (149%)



LA REUNION : couverture (15km)

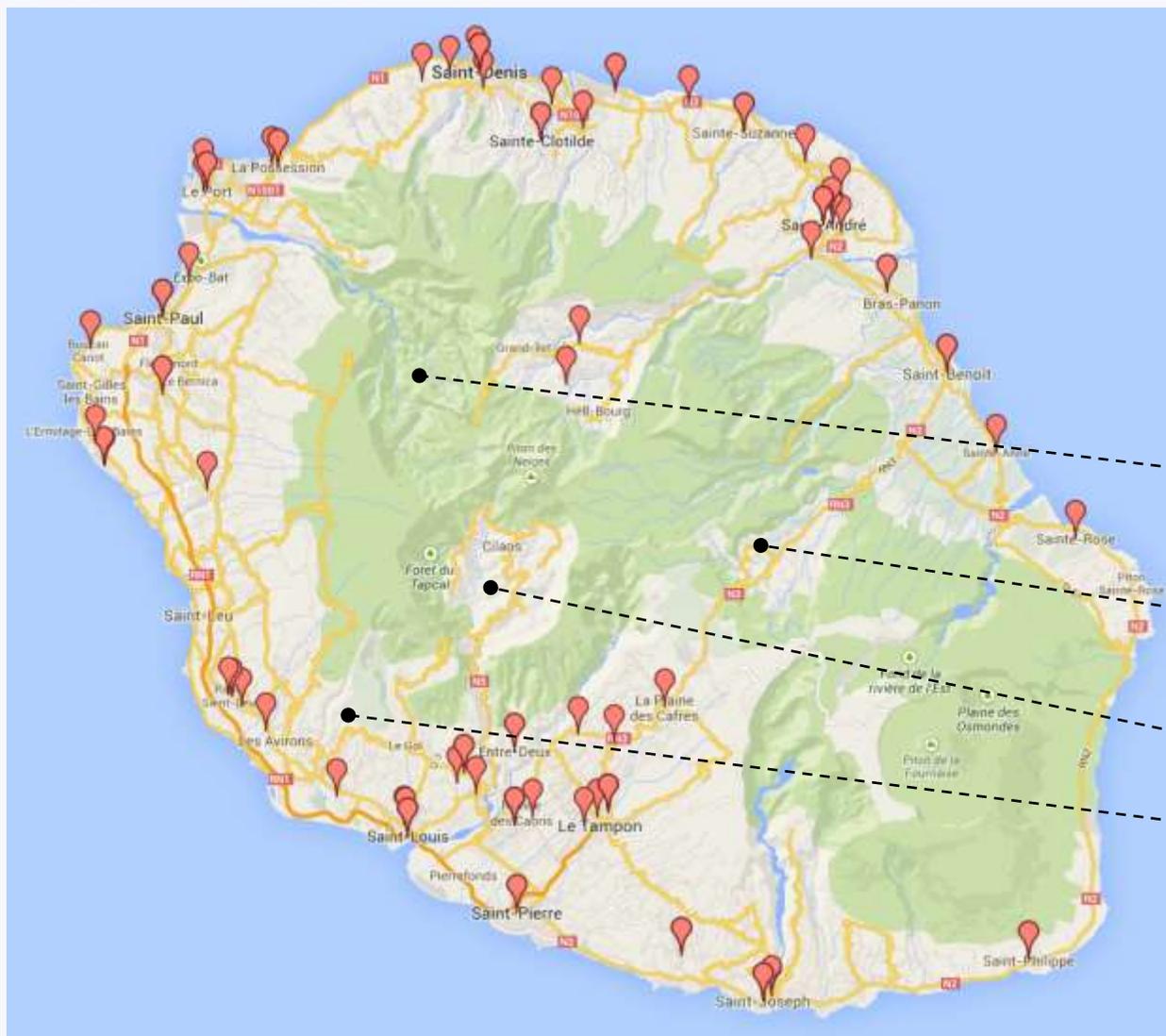


Toutes zones couvertes selon le cahier des charges (15km)

Reste des zones difficiles d'accès ...

830 000 habitants / 25 000 PAT (3%)
Estimation du gisement DASRI-PAT = 20,4 tonnes

LA REUNION : réseau de collecte



Compléments envisagés :

- Cirque de Mafate
- Plaine des Palmistes
- Cilaos
- Etang-Salé

**Objectif mini
initiale : 50 PDC**

LA REUNION : Synthèse des échanges



- **Distribution des boîtes :**
 - Stock à La Réunion
 - Distribution par le **grossiste répartiteur CERP-SIPR**
- **Collecte**
 - Intégration des pharmacies au réseau de collecte, **139 PDC actuellement** (vs 50 initialement prévus)
 - Zones difficiles d'accès : réseau à compléter
 - Mise en place de **collectes par l'opérateur SMD-CDI**
 - **Fréquence trimestrielle**
 - **Traitement ECOLYS à St-Louis / SNC POINT NET à St-Denis**
- **Opérations de communication spécifiques :**
 - Communication officielle sur la mise en place de la filière à la Réunion
 - Et **1ere semaine d'avril** au cours de la semaine du développement durable (à prolonger sur la 2eme pour un impact plus important?)

Merci de votre attention

QUESTIONS / REPONSES

Votre interlocuteur DASTRI :

www.dastri.fr

Sébastien Grillet

Responsable secteur Nord & IDF

sebastien.grillet@dastri.fr

Tél : 01 45 05 70 45 / 06 82 87 69 68